L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 FEVRIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LEREY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 13 FEVRIER 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Albert Post, au No 13 rue Toulouse, près Dauphine—Mobilier, cheval, charrette.

Le crédit public et le crédit particulier.

Un des plus grands dommages qu'ait causés à la Louisiane l'administration du gouverneur Warmoth, de si funeste mémoire, a été de rouvrir la porte à l'agiotage. Ayant porté le budget d'impôts de l'Etat de deux millions à six millions, Pastoureau gouverneur a vu, en faisant payer régulièrement les intérêts de la dette, produire une hausse dont lui et ses amis ont largement profité; et, la hausse effectuée, il a procédé alors à cette émission dévergondée de Bons et de valeurs qui ont donné lieu à un agiotage affréné.

Pendant qu'on accroissait ainsi indéfiniment la dette d'Etat, les conseils municipaux radicaux, non contents des six ou sept millions qu'ils tiraient des impôts annuellement, émettaient pour plus de dix millions de Bons nouveaux.

Ce fut en vain que les citoyens les plus éminents de la Nouvelle-Orléans publièrent dans tous les journaux de la ville, une protestation indignée contre cet abus fait du crédit public qui devait ajouter à la dilapidation des sommes énormes produites par des impôts écrasants, le gaspillage des ressources à venir.

Les fluctuations auxquelles étaient sujettes toutes ces valeurs jetées à profusion sur le marché, offraient des chances aléatoires de gain, par lesquelles beaucoup de gens se laissèrent tenter. En voyant Warmoth et ses compères faire de magnifiques coups de bourse, les anciens citoyens ne résistèrent pas au désir de recouvrer par la spéculation ce que leur enlevait l'impôt. Les corporations, habituées à regarder les Bons de la ville comme une valeur sûre, et alléchées par les taux auxquels étaient émis les nouveaux Bons, eurent l'imprudence de risquer leurs capitaux en achetant des valeurs dont la légalité était contestable.

Nous ne serions pas étonnés de trouver parmi les porteurs de Bons actuels un grand nombre des signataires de la protestation dont nous parlons plus haut.

Deux opérations de conversion effectuées, l'une par Kellogg pour les Bons d'Etat, l'autre par une administration démocratique pour les Bons à primes, eurent pour conséquence, en remplaçant les anciens titres par de nouveaux, de faire oublier l'origine des Bons frauduleux et d'en rendre la recherche impossible pour les uns, difficile pour les autres.

Les anciens Bons de ville de $1000 ou de $500 ayant été remplacés par des Bons à primes de $20, ces nouveaux titres furent facilement disséminés dans la population, de telle façon que la ville a pour créanciers, non plus un petit nombre de capitalistes, mais des milliers de gens intéressés à soutenir le nouveau système financier.

La multiplication des titres de dettes publiques, les deux conversions qui ont eu lieu, l'une avec l'appât d'un intérêt de 7 0/0, l'autre avec l'attrait de primes élevées, et la stabilité apparente que l'on attribue toujours à des conversions, ont eu pour conséquences, non seulement d'attirer dans le courant de la spéculation les capitaux du Nord qui y ont été plus avantageux pour nous de voir employés à développer nos ressources, mais encore de détourner nos propres capitaux de leur emploi naturel.

Il en est résulté que l'agriculture a été négligée et qu'elle n'a pu trouver que des capitaux insuffisants et à des taux exorbitants; que les propriétés foncières, faute d'acheteurs, ont continué à subir une forte dépréciation, malgré un dégrèvement d'impôts de un et demi mille pour cent, et que beaucoup de commerçants ont englouti dans le gouffre de la spéculation le peu de ressources qui leur restaient.

Maintenant, lorsque la débâcle inévitable survient et lorsqu'il est évident que l'Etat ne peut continuer à payer sept pour cent d'intérêt sur une dette qui va atteindre treize millions, et que la ville ne peut plus marcher et doit en faire banqueroute ou atermoyer, nous entendons s'élever des lamentations et des protestations dans le camp des créanciers publics. On prononce les grands mots d'honneur, de crédit public menacé et il semble que le salut public exige avant tout qu'on se mette en règle vis-à-vis des porteurs de Bons.

On ajoute, ce qui est plus grave, que nous ne pouvons plus compter sur le concours des capitaux du dehors pour aucune entreprise particulière, tant que nous n'aurons pas payé les arrérages de la dette.

A cela, nous répondons que le seul moyen que nous ayons de rétablir l'ordre dans nos finances et de pouvoir payer nos dettes, est d'alléger les charges qui pèsent sur l'agriculture, l'industrie et le commerce, ainsi que sur la propriété foncière.

On a demandé à toutes ces sources de la fortune publique plus qu'elles ne pouvaient donner. Si on ne les laisse pas respirer, elles cesseront complètement leurs fonctions et les créanciers perdront leur gage et se trouveront dans la position de l'homme qui avait tué la poule aux œufs d'or.

Il faut donc, selon nous, moins se préoccuper de garantir ce qu'on appelle proprement le crédit de l'Etat et de la ville, que de s'efforcer de relever le crédit particulier anéanti par les coups terribles que lui a portés Fabre fait du crédit public.

Au lieu de continuer à favoriser l'agiotage et à encourager les capitaux à se porter sur les opérations de bourse, aussi infructueuses que dangereuses, il faut faire en sorte de les ramener dans les veines de la production et des affaires légitimes en leur y offrant une sécurité et une garantie qu'ils ont cessé d'y trouver depuis que la taxation s'est transformée en confiscation.

Quand on aura restauré le crédit particulier et rendu le capital plus abondant et à meilleur marché, les affaires reprendront un cours normal, la Louisiane sera remise sur la route de la prospérité et le reste viendra de soi. On aura alors les moyens de rétablir le crédit public. Si on veut que la Louisiane fasse honneur à ses engagements, il faut lui permettre de travailler et d'exploiter ses ressources, ce qu'elle ne pourra faire tant qu'elle sera dévorée sous un fardeau qui paralyse ses efforts.

Je crois devoir à ce que l'on me donne à manger. — Bourgeois des Batignolles.

Le magasin meublant vendu pour les marchés, vient de Faubourg Pot-de-Fer, Beauvais, vide et Fermée, établi en 1840.

Café, Café, Café, vendu chez A. Villemain, coin Union et Crapo, à 25 cents la livre.

Achetez votre quinine aux plus bas prix du marché, chez Mr. J. Montagnet 6 rue Conti.

LOUISIANE.

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal qui vient de paraître à Baton Rouge avec le titre ambitieux de "Louisiane Capitolian." Il a pour propriétaire M. Wm A. Leonard et pour rédacteur et administrateur M. Léon Jastremski. Le *Capitolian* est démocrate et soutient naturellement la cause de Baton Rouge capitale. Salut cordial à notre nouveau confrère qui nous paraît devoir être un excellent organe de la démocratie.

L'Abeille met en avant le nom estimable de Fergus Gardère pour la Convention. Baton Rouge ne saurait faire un meilleur choix.

Le Mackenzie *Bulletin* annonce que la paroisse des Avoyelles enverra, à la Nouvelle-Orléans beaucoup de visiteurs pour les jours gras. Ils seront les bienvenus. Les dames de Marksville ont présenté à la fanfare de leur ville une bannière, et le *Bulletin* reproduit en français le discours prononcé à cette occasion par Mlle Joséphine Didier et la réponse de M. Albert Gemelin.

Nous avons eu le plaisir de recevoir hier la visite du capitaine Lemarié qui est envoyé à la Nouvelle-Orléans par la compagnie générale transatlantique dans le but d'étudier tout ce qui se rattache à l'établissement d'une ligne directe de vapeurs entre notre port et la France. La visite du capitaine Lemarié sera vue avec faveur par le commerce de notre ville et particulièrement par le commerce français.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Double succès hier, en matinée et le soir, pour "Nos célibataires" et les excellents comiques Robson et Crane. Voilà un excellent remède pour les hypocondriaques; une soirée aux Variétés chasse les humeurs noires mieux qu'une médecine. On jouera encore la même pièce jusqu'à la fin de la semaine et samedi en matinée.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—On peut être Américain et républicain et néanmoins représenter dans la perfection les princes, les cardinaux et les rois, témoin McCullough qui se fait applaudir et admirer dans tous les caractères qu'il représente sur la scène. Avant-hier il faisait Hamlet, hier le cardinal de Richelieu et ce soir il fera Othello. Dans cette dernière pièce, il sera secondé par un acteur habile, "Charles Barron", qui a dû arriver hier soir de Boston où il a terminé un engagement. McCullough, Barron, Miss Emma Stockman, et les autres artistes qui les accompagnent, forment une troupe extraordinaire et telle qu'on n'en voit pas souvent dans le monde. On n'aime pas beaucoup la tragédie, mais celle qu'on joue à l'Académie de Musique est celle de Shakespeare qui intéresse toujours vivement et profondément tout le monde.

Avez-vous jamais mangé une salade de Shadines!

Café, Café, grillé ou moulu, chez A. Villemain, coin Union et Crapo, à 15 cents la livre.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-AMÉRICAIN.—M. Léon Chotteau, délégué aux Etats-Unis, vient d'adresser la lettre suivante aux présidents des Boards of Trade et des chambres de commerce qu'il ne pourra visiter dans sa seconde campagne:

M. le président,

Vous savez qu'un comité français s'est mis en relations avec un comité américain dans le but d'amener un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis.

Un projet a été voté à Paris au mois d'août dernier, et je suis chargé de recueillir, sur le travail préliminaire, le rapport du groupe que vous présides.

Pour faire une œuvre utile, vous devez, selon moi, n'envisager que votre région, et vous demander comment devrait être conclue une convention avec la France pour augmenter vos exportations avec ce pays.

Ecartant toute question de principe, les initiateurs du mouvement actuel veulent améliorer un état de choses qui comprime votre essor et qui vous nuit.

Le tarif général français publié d'une façon absolue, l'entrée en France de plusieurs articles américains et frappe les autres de droits élevés. Au nom du comité de Paris, nous vous proposons d'accepter un tarif conventionnel qui vous place en France sur le pied de la nation la plus favorisée.

Si les prohibitions et les droits rigoureux qui ralentissent vos exportations sont remplacés par des droits modérés, le marché français vous est ouvert.

De votre côté, quelles concessions désirez-vous accorder à la France?

Inspirez vous du projet, et dites quelles modifications devrait subir le projet pour servir les intérêts que vous représentez.

Voici quelques documents.

J'ai tracé ainsi mon itinéraire: New York, Boston, Baltimore, Philadelphie, Nouvelle-Orléans, Cincinnati, St Louis, Chicago et San-Francisco.

Je ne pense pas qu'il me soit possible d'aller vous voir. Ayez l'obligeance de m'adresser, aussitôt que possible, quatre copies certifiées de votre rapport. A mon retour du Sud, de l'Ouest et de l'Extrême Ouest, je communiquerai trois de ces copies au gouvernement américain, avec les résolutions des chambres de commerce de France, et après vous avoir prié de vous joindre à la délégation qui m'accompagnera à Washington.

J'enverrai la quatrième copie à M. Mézier, président du comité français.

Agréez, etc.

LÉON CHOTTEAU.

ELECTIONS MUNICIPALES DE MARSEILLE.—Les élections municipales de Marseille, qui ont eu lieu hier, ont donné les résultats suivants:

Inscrits	60,384
Votants	27,834
Majorité absolue	13,917

Les candidats du Comité central ont obtenu 14,000 suffrages.

Ceux du comité de l'Union républicaine ont obtenu 13,774 suffrages.

En sait qu'aux termes de la loi nul n'est élu s'il n'a réuni: 1° la majorité des suffrages exprimés: 2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Ce quart étant de 1,509, il y a donc ballottage. Un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain.

Le télégraphe a annoncé qu'un scrutin de ballottage les candidats radicaux du comité central avaient été battus.

—La petite fille de Victor Hugo, la petite Jeanne de l'*Année terrible* et de l'*Art d'être grand-père*, a failli être brûlée vive.

On lui a donné, au jour de l'an, une pendule qu'elle s'amuse à remonter constamment.

L'autre matin, la petite Jeanne, profitant de l'absence de la domestique, s'est levée et a voulu remonter sa pendule.

Elle n'y pas fait attention au feu, et tout à coup sa chemise s'est enflammée. La pauvre petite a eu une présence d'esprit extraordinaire.

Il y a près d'un an, on avait raconté devant elle l'histoire d'une jeune femme aux vêtements de laquelle le feu avait pris et qui en avait été quitte pour une forte brûlure, parce qu'au lieu de se mettre à courir, ce qui active le feu, elle s'était étendue sur son lapin et avait étouffé la flamme.

L'enfant s'est souvenue et a fait le même chose. Elle est parvenue à étouffer la flamme, non sans des brûlures qui, heureusement, ne sont pas bien graves. Elle a dû passer quelques heures au lit, mais elle n'en souffrira pas longtemps.

Le magasin meublant vendu pour les marchés, vient de Faubourg Pot-de-Fer, Beauvais, vide et Fermée, établi en 1840.

Café, Café, Café, vendu chez A. Villemain, coin Union et Crapo, à 25 cents la livre.

Achetez votre quinine aux plus bas prix du marché, chez Mr. J. Montagnet 6 rue Conti.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1878.

No 1.] RÉSOLUTION DES DEUX CHAMBRES

Relative à l'amélioration de la navigation du Bayou Tèche.

Le Sénat et la Chambre des Représentants de la Louisiane, réunis en assemblée générale, ont résolu que nos sénateurs et représentants au Congrès soient par la présente invités à presser l'adoption d'un bill assurant l'aide du gouvernement pour l'enlèvement des obstructions du Bayou Tèche, à partir de la ville de la Nouvelle-Ibérie jusqu'au confluent du dit Bayou avec le Bayou Courtableau dans la paroisse de St Landry, y établissant les écluses nécessaires de manière à assurer une navigation permanente sur tout le cours du Bayou, et que la Gouverneur adresse des copies de cette résolution à nos sénateurs et représentants au Congrès.

(Signé) JOHN C. MONCURE, Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 20 janvier 1879.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL A. STROTHER,
Secrétaire d'Etat.

No 3.] LOI

Pour appeler une convention dont la mission sera de faire une nouvelle Constitution de l'Etat de la Louisiane, et pour faire des allocations pour payer les frais de la dite Convention.

SECTION 1. Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, ont décrété qu'une élection de délégués qui se réunira en convention pour faire une nouvelle constitution de l'Etat, aura lieu le mardi, dix-huit mars, mil-huit-cent-soixante-dix-neuf. Il sera du devoir du Gouverneur, immédiatement après l'adoption de cette loi, de lancer un proclamation ordonnant la dite élection, suivant les clauses de la dite loi, et de faire publier la dite proclamation quotidiennement dans le journal officiel de l'Etat jusqu'au jour fixé pour la dite élection.

Sec. 2.—Décrètent en outre que le nombre des délégués à la dite convention sera de cent trente-quatre, nombre divisé proportionnellement à chaque district de l'Etat comme le nombre des membres de l'assemblée générale est maintenant divisé par la loi; et les divers districts sénatoriaux et paroisses de l'Etat et les districts représentatifs de la ville de la Nlle-Orléans, éliront le même nombre de délégués et de la même manière que par les lois existantes, chaque district a droit aux sénateurs et représentants dans l'assemblée générale de l'Etat.

Sec. 3.—Décrètent en outre, que tous les électeurs dûment qualifiés sous les lois actuelles auront droit à voter à la dite élection dans leurs districts respectifs d'élection; et que cette élection sera conduite et réglée sous tous les rapports par les lois d'élection générale de l'Etat en vigueur alors, autant du moins qu'elles seront applicables et en harmonie avec les dispositions de la présente loi, et qu'elle sera tenue et conduite par les officiers d'élection compétents des divers districts d'élection de l'Etat. Que les officers d'élection de retours des diverses paroisses et de la ville de la Nlle-Orléans compileront et feront les retours de la dite élection suivant les lois d'élection générale alors existantes, et que le secrétaire d'Etat at, à son défaut, l'auditeur d'Etat, à la réception des retours des dits officiers de retours, ouvrira et compilera les dits retours, et publiera immédiatement dans le journal officiel de l'Etat les noms des délégués élus à la dite convention. Toute négligence ou tout refus du secrétaire d'Etat ou de l'auditeur de compiler ou de compiler les dits retours, pour la place qui lui est assignée, devient coupable de félonie, et sera puni par une amende n'excédant pas $5000 et par l'emprisonnement dans le pénitencier de l'Etat pour un terme n'excédant pas cinq ans, ou par l'une de ces deux pénalités prescrites par les lois d'élection générale pour une pareille négligence ou un pareil refus dans d'autres élections, ainsi qu'il est dit ici, et ce défaut n'affectera le droit d'aucun délégué élu à occuper son siège dans la dite convention.

Sec. 4—Décrètent en outre: Que les délégués ainsi choisis se réuniront en convention dans la maison d'Etat à la Nlle-Orléans le vingt et un (21) avril, mil-huit-cent-soixante-dix neuf, à midi, et délibéreront sur toutes les matières qu'ils jugeront nécessaires. Les délégués à la convention recevront quatre piastres par jour tant qu'ils rempliront les devoirs de convention, et les frais de voyage nécessaires pour venir et pour s'en aller, sans que dans aucun cas ces frais puissent excéder cinquante piastres, pourvu qu'aucune indemnité ne soit allouée aux délégués après soixante jours. Aucun salaire ne sera alloué pour aucune suspension. Il sera du devoir du gouverneur d'assister à l'ouverture de la convention et de la présider jusqu'à ce qu'un officier présidant soit choisi, mais le gouverneur n'aura pas le droit de voter. Le secrétaire d'Etat assistera à l'ouverture de la convention et fera l'appel des délégués.

Sec. 5.—Décrètent en outre: Que la somme de quarante mille piastres, ou toute partie qu'il faudra de cette somme, est par la présente allouée sur tout fonds du trésor non autrement alloués pour payer les frais de la convention dont il est question dans cette loi.

Sec. 6.—Décrètent en outre: Que la constitution faite par cette convention sera soumise au peuple pour qu'il l'adopte ou la rejette.

Sec. 7.—Décrètent en outre: Que cette loi aura son effet aussitôt après qu'elle aura été approuvée.

(Signé) JOHN C. MONCURE, Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 23 Janvier, 1879.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL A. STROTHER,
Secrétaire d'Etat.

Les Shadines, toujours prêtes, n'ont pas besoin d'être cuites.

Café, Café, grillé ou moulu, chez A. Villemain, coin Union et Crapo, à 15 cents la livre.

50.—Une course de hasards de mains.—Si les habitudes du corps deviennent irrégulières, il en résulte beaucoup de maux pour le système. L'estomac devient dyspeptique, des symptômes bilieux se développent, la circulation est entravée, et les nerfs partagent le désordre général. Il est de la plus grande importance que les humeurs soient maintenues parfaitement à leur régularité normale. L'agent employé le plus propre à produire cet effet d'une manière permanente est le célèbre Stomach Bitters, lequel est composé d'essences végétales entièrement inoffensives pour toute espèce de personnes. Les gens qui ont eu l'habitude d'user des pilules bleues, du calomel, et d'autres drogues et emplâtres à base minérale pour le constipation, découvrent rapidement à des remèdes inactifs et malfaisants, et font connaissance avec un agréable spécifié qui non-seulement purge naturellement mais fortifie aussi tout en réglant les humeurs, l'estomac et le foie. Il guérit en outre et prévient les fièvres intermittentes et rémittentes, la goutte, le rhumatisme, la débilité et les désordres urinaires.

Nouvelle pièce de vingt francs, il est fait mention de cette pièce dans le Journal Officiel de la République Française, du 7 février 1878 et dans le Journal Officiel du 7 février 1878 il est question de la fabrication, prévue à la Monnaie de Paris, de pièces de 20 francs en or, dites pièces de Turin. Cette monnaie, qui a cours légal en Italie, a été frappée à 10 millions d'exemplaires, dont 5 millions à l'effigie de Victor Emmanuel et 5 millions à l'effigie d'Humbert Ier. Elle est reçue dans les caisses publiques, mais elle est peu répandue dans la circulation. Elle pèse 6 gr. 451 et contient 5 gr. 806 d'or fin. Elle a donc une valeur intrinsèque de 19 fr. 30 c. Elle est frappée à 912 1/2 pour cent au dessous des nôtres.

7 fév—6f PHAR LIEB STRAMMES.

Avis spécial aux capitalistes du pays de Hayes. Terres à vendre à partir de LUNDI prochain, 17 courant, à partir de 7 heures du matin, dans la Paroisse de Jefferson, à 5 milles de la Nouvelle-Orléans, sur le Bayou Terre Bonne, à 1 mille de la Station de Terre Bonne, sur le Chemin de fer de Jefferson. Les terres seront vendues à $5 l'arpent, comptant. Les terres sont bonnes et propres à la culture de la canne à sucre. Les titres sont bons et clairs. Les terres seront vendues en lots de 40 arpents de front sur 80 de profondeur. Les lots seront vendus à $200 comptant. Les terres seront vendues par M. Hayes lui-même, qui sera présent à la vente. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Hayes, Terre Bonne, Jefferson Parish, Louisiane.

ON DEMANDE

50 CORDONNIERS.

Voir au No 26 rue St Charles.

13fév—1f

Demande d'emploi.

UNE JEUNE FRANÇAISE désire trouver à se placer dans une bonne famille, soit pour s'occuper des enfants, soit pour coudre, ou se rendre utile. S'adresser rue Bourbon, No 230 entre Lafayette et Lapeyrouse. 12 fév—3f

Banque des Citoyens de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 11 février 1879.—A l'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque, tenue ce matin, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette banque, à savoir:

JAS. J. DAY. DUNCAN F. KENNER.
VICTOR MILLER. E. L. CARRIÈRE.
HENRY RENSHAW. RICHARD MILLIKEN, et A. A. LELONG.

Lesquels ont alors choisi comme officiers: MM. RICHARD MILLIKEN, Président; A. A. PALFREY et JOHN TARLETON, Vice-Présidents, et JAS. J. TARLETON, Caissier.

Le conseil de direction pour l'année courante, a tenu l'assemblée régulière tenue ce jour M. E. L. CARRIÈRE a été unanimement réélu président de la Banque.

JAS. J. TARLETON, 12fév—3f Caissier.

E. PEYCHAUD. LOUIS BURTRE. DELORD BURTRE.

PEYCHAUD & BURTRE,

COURTIERS D'ACTIONS,
DE BILLETS ET DE BONS,
No. 2 1/2 rue Carondelet—Nlle-Orléans.

Fortement une attention toute spéciale au règlement des Bonnes et des taxes de ville et d'Etat.

12fév—1m

ON DEMANDE,

DES PLACIERS, dames, demoiselles ou messieurs—dans la ville et la distance de la Nlle-Orléans, qui voudraient se charger de la vente de la biographie de leurs Grâces Archevêque Elect et Evêques de l'Eglise Catholique aux Etats-Unis, ouvrage très populaire et qui se vend par souscription dans le pays. Il se trouve l'histoire complète de Son Eminence le Cardinal McCloskey, et est écrit en français et en allemand. Les personnes désirant remplir cet ouvrage sont long pour avoir à la vente de cet ouvrage, recevront une commission libérale. Pour de plus amples informations s'adresser, dans le plus bref délai possible, à M. E. PAIS, rue de la Commune, No. 113, près Camp, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

12 fév—2f

A vendre à très bon marché.

Le contenu du Cosmopolitan Steam Corn and Coffee Mills and Tea Store, consistant en Grilloir, un superbe Moulin à Café, Balances à Thés riches, Comptoirs, Etagères, Bureau, etc.

Aussi, un Moulin à Grs, dernière invention, avec tamis, élévateurs, etc.

Un Wagon à bras, couvert.

Une Mule avec harnais.

Aussi, une Bouilloire en fer battu, de quatre chevaux, avec fourchon adhérents, avec bandes en cuivre.

Très—différentes marques, au-dessous des prix courants.

Le tout peut vendu en bloc ou séparément. S'adresser au Moulin, coin Girod Place et Chartres, 92. 12fév—1m—2f 3 sam Mar[illegible]

L'UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle aux Français, nouveaux arrivés en autres, que le Comité d'assistance gratuit, sera ouvert de matin, aujourd'hui et demain, au siège de la Société, rue St-Louis No 8.

Par ordre du Président.

A. GUILLERMET, 8 fév—6f Secrétaire.

A vendre ou à louer.

UNE FORGE ayant place pour 3 soufflets et ferrages de chevaux, et y attenant un shop de CHARPENTAGE, avec outils, pouvant être vu dans un beau district, rue des François, No 27, au coin de Marais. S'adresser à E. JACOB, rue de Chartres No 261. 9 fév—3 mm—DMJ

A. VILLERMIN,

Ancien grocer du 5me district, successeur Union et Crapo.

A un prix au-dessous du cours, un fort stock de BON CAFÉ qu'il offre à ses clients et au public en général. grillé ou moulu, à raison de 15 cents la livre.

Aussi du THÉ noir et vert de qualités supérieures, tenant le Gunpowder, Imperial, Young Hyson, entre [illegible] un quart et demi bottes de Cloches Blues, des vins rouges et blancs de Californie, ouverts et en excellent état pour le goût, et le choix de cigares [illegible]

6 fév—1mDMJ

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE - ORLEANS,
CIRCULAIRE.

NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, tout le stock de BOUCHONS de toutes assortis à la Nouvelle-Orléans, ainsi que toutes les clientèles. Nous remercions de leur générosité appui sans qui nous eut manqué bien longtemps et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.

WILLIAM Kline & co.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que nous fabriquons à vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bon marché, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory.
41 ..... RUE ROYALE 41
Kline fév—DMJ

Avis spécial aux capitalistes du New-Jersey. Ferme à vendre à partir de LUNDI, 17 courant, à partir de 7 heures du matin, dans la Paroisse de Jefferson, à 5 milles de la Nouvelle-Orléans, sur le Bayou Terre Bonne, à 1 mille de la Station de Terre Bonne, sur le Chemin de fer de Jefferson. Les terres sont bonnes et propres à la culture de la canne à sucre. Les titres sont bons et clairs. Les terres seront vendues en lots de 40 arpents de front sur 80 de profondeur. Les lots seront vendus à $200 comptant. Les terres seront vendues par M. Hayes lui-même, qui sera présent à la vente. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Hayes, Terre Bonne, Jefferson Parish, Louisiane.

Dédié, hier après-midi, à quatre heures, à l'âge de 70 ans, LOUIS VICTOR NUMA DUTOUT, natif de la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, (Petites Antilles Françaises). Ses amis et connaissances sont priés respectueusement de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la dernière résidence du défunt, au coin de la rue Esplanade et Upper-Line, Carrollton.

Les honneurs de funérailles sont gelés de rigueur.

Né décédé, ce matin, à neuf heures, à l'âge de 56 ans le Révérend Père CORNELIUS MOYNIHAN, curé de l'église St-Pierre et St-Paul, Rue Chartres de cette ville, et résidant à la Nouvelle-Orléans depuis 30 ans. L'inhumation aura lieu vendredi prochain, 14 février. L'heure sera plus tard annoncée.

Nlle-Orléans 11 février, 1779.

11 fév.—M.J.V.

MESSE FUNÈBRE.

Une grande messe solennelle de Requiem pour le repos de l'âme de feu le Très Rév. CANON O. HEYVAERT aura célébrée mercredi et jeudi, à 9 heures du matin, à l'église St Pierre et Paul. Les vêpres auront dites à 7 heures chaque soir. Le Clergé et les Fidèles sont respectueusement priés d'y assister.

Avis des ordonnances pour l'enterrement qui doit avoir lieu vendredi sera donné plus tard.

12 fév—2f

Bureau du Conseil de Direction des Ecoles Publiques, Ville de la Nlle-Orléans, Septembre, 20 rue Bourgogne—12 février 1879.

Les commissaires des écoles publiques, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, ont décrété que le terme pour le paiement d'octobre 1878, serait payable à partir du 1er Octobre 1878 jusqu'au 1er Mars 1879 inclus No 10 de la section 1ère, acte 1876 de la Législature de l'Etat de la Louisiane.

Les Collecteurs des Finances, Hôtel de Ville, le SAMEDI, 15 du courant, de midi à 3 heures de l'après midi.

JOHN J. O'BRIEN, 13fév—3f Secrétaire.

L'UNION FRANÇAISE.

A Vis est donné qu'à la séance du Conseil d'administration de la société l'Union Française, tenue ce soir, il a été admis 27 nouveaux membres dont les noms suivent.

Par ordre du Conseil,

A. GUILLERMET, 13 fév—6 f Secrétaire.

ON DEMANDE
50 CORDONNIERS.

Voir au No 26 rue St Charles.

13fév—1f

Demande d'emploi.

UNE JEUNE FRANÇAISE désire trouver à se placer dans une bonne famille, soit pour s'occuper des enfants, soit pour coudre, ou se rendre utile. S'adresser rue Bourbon, No 230 entre Lafayette et Lapeyrouse. 12 fév—3f

Banque des Citoyens de la Louisiane—Nouvelle-Orléans, 11 février 1879.—A l'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque, tenue ce matin, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette banque, à savoir:

JAS. J. DAY. DUNCAN F. KENNER.
VICTOR MILLER. E. L. CARRIÈRE.
HENRY RENSHAW. RICHARD MILLIKEN, et A. A. LELONG.

Lesquels ont alors choisi comme officiers: MM. RICHARD MILLIKEN, Président; A. A. PALFREY et JOHN TARLETON, Vice-Présidents, et JAS. J. TARLETON, Caissier.

Le conseil de Direction pour l'année courante, a tenu l'assemblée régulière tenue ce jour M. E. L. CARRIÈRE a été unanimement réélu président de la Banque.

JAS. J. TARLETON, 12fév—3f Caissier.

E. PEYCHAUD. LOUIS BURTRE. DELORD BURTRE.

PEYCHAUD & BURTRE,

COURTIERS D'ACTIONS,
DE BILLETS ET DE BONS,
No. 2 1/2 rue Carondelet—Nlle-Orléans.

Fortement une attention toute spéciale au règlement des Bonnes et des taxes de ville et d'Etat.

12fév—1m

ON DEMANDE,

DES PLACIERS, dames, demoiselles ou messieurs—dans la ville et la distance de la Nlle-Orléans, qui voudraient se charger de la vente de la biographie de leurs Grâces Archevêque Elect et Evêques de l'Eglise Catholique aux Etats-Unis, ouvrage très populaire et qui se vend par souscription dans le pays. Il se trouve l'histoire complète de Son Eminence le Cardinal McCloskey, et est écrit en français et en allemand. Les personnes désirant remplir cet ouvrage sont long pour avoir à la vente de cet ouvrage, recevront une commission libérale. Pour de plus amples informations s'adresser, dans le plus bref délai possible, à M. E. PAIS, rue de la Commune, No. 113, près Camp, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

12 fév—2f

A vendre à très bon marché.

Le contenu du Cosmopolitan Steam Corn and Coffee Mills and Tea Store, consistant en Grilloir, un superbe Moulin à Café, Balances à Thés riches, Comptoirs, Etagères, Bureau, etc.

Aussi, un Moulin à Grs, dernière invention, avec tamis, élévateurs, etc.

Un Wagon à bras, couvert.

Une Mule avec harnais.

Aussi, une Bouilloire en fer battu, de quatre chevaux, avec fourchon adhérents, avec bandes en cuivre.

Très—différentes marques, au-dessous des prix courants.

Le tout peut vendu en bloc ou séparément. S'adresser au Moulin, coin Girod Place et Chartres, 92. 12fév—1m—2f 3 sam Mar[illegible]

L'UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle aux Français, nouveaux arrivés en autres, que le Comité d'assistance gratuit, sera ouvert de matin, aujourd'hui et demain, au siège de la Société, rue St-Louis No 8.

Par ordre du Président.

A. GUILLERMET, 8 fév—6f Secrétaire.

A vendre ou à louer.

UNE FORGE ayant place pour 3 soufflets et ferrages de chevaux, et y attenant un shop de CHARPENTAGE, avec outils, pouvant être vu dans un beau district, rue des François, No 27, au coin de Marais. S'adresser à E. JACOB, rue de Chartres No 261. 9 fév—3 mm—DMJ

A. VILLERMIN,

Ancien grocer du 5me district, successeur Union et Crapo.

A un prix au-dessous du cours, un fort stock de BON CAFÉ qu'il offre à ses clients et au public en général. grillé ou moulu, à raison de 15 cents la livre.

Aussi du THÉ noir et vert de qualités supérieures, tenant le Gunpowder, Imperial, Young Hyson, entre [illegible] un quart et demi bottes de Cloches Blues, des vins rouges et blancs de Californie, ouverts et en excellent état pour le goût, et le choix de cigares [illegible]

6 fév—1mDMJ

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE - ORLEANS,
CIRCULAIRE.

NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, tout le stock de BOUCHONS de toutes assortis à la Nouvelle-Orléans, ainsi que toutes les clientèles. Nous remercions de leur générosité appui sans qui nous eut manqué bien longtemps et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.

WILLIAM Kline & co.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que nous fabriquons à vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bon marché, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory.
41 ..... RUE ROYALE 41
Kline fév—DMJ

Avis spécial aux capitalistes du New-Jersey. Ferme à vendre à partir de LUNDI, 17 courant, à partir de 7 heures du matin, dans la Paroisse de Jefferson, à 5 milles de la Nouvelle-Orléans, sur le Bayou Terre Bonne, à 1 mille de la Station de Terre Bonne, sur le Chemin de fer de Jefferson. Les terres sont bonnes et propres à la culture de la canne à sucre. Les titres sont bons et clairs. Les terres seront vendues en lots de 40 arpents de front sur 80 de profondeur. Les lots seront vendus à $200 comptant. Les terres seront vendues par M. Hayes lui-même, qui sera présent à la vente. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Hayes, Terre Bonne, Jefferson Parish, Louisiane.

ROYAUME DES FESTINS!

Département des ordonnances.
Bureau des recettes.

Ordre 21.

A Monsieur E. ARNAUD,
Propriétaire de New England Shoe Agency.
Coin Royale et Ste-Anne.
Nlle-Orléans.

Monsieur—

En vertu des principes héréditaires, jadis à l'emportée-pièce, et qui, pendant quatre années, depuis septembre 4 courant, de Ten Grotesque Hospital le Roi s'ennuie, malgré les soins empressés qui l'entourent, et les efforts de votre humble publication, et de nous mettre à la disposition de votre Majesté pour la grande Soirée du MARDI-GRAS les étrangers pourront notre séjour en notre Cité Créolienne.

Vu les circonstances pénibles que nos loyaux sujets ont traversées, nous désirons empêcher autant que possible, que nos Créoles, qui ont toujours été si généreux envers notre cassette Commune, que les étrangers des nombreux 17, 23 et 53 auront toujours été si généreux envers notre cassette Commune, que les étrangers des nombreux 5, 9 et 11 auront de rigueur aux bals masqués